

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU
16 SEPTEMBRE 2024 À 19H00

PRÉSENTS	F. DUMAS (Le Maire), F. BOULOT, L. BOUVERET, E. CANU, A. CAVARD, O. CLABAUX, M. GRACIA, A. GRIMARD, A. GUILLOT, F. MATHE, F. RIVIER.
ABSENTS EXCUSÉS	M-H. DUPUY (pouvoir à F. DUMAS), N. MOTARD, E. POUIT (pouvoir à F. MATHE)
Secrétaire de séance	F. RIVIER
Début de la séance : 19h00	

Florian DUMAS procède à l'appel des conseils municipaux.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Le procès-verbal du conseil précédent a été validé.

L'ordre du jour est entamé.

Ajout de sujets :

- Demande d'aide financière au titre du 20% de l'éclairage public – SDEEG
- Décision modificative n°2 - Budget principal
- Décision modificative n°3 - Budget principal
- Décision modificative n°4 - Budget principal

Affaires communales

- 2024-038 - Demande d'aide financière au titre du 20% de l'éclairage public – SDEEG

Florian DUMAS explique que dans le cadre des travaux de restructuration, il avait signé un devis relatif à l'éclairage public d'un montant de 4 858€ HT subventionnable à hauteur de 20% soit 971.60€, par le SDEEG.

Ainsi, il convient de l'autoriser à demander la subvention auprès du SDEEG.

Aucune observation

DÉLIBÉRATION

Après délibération, les conseillers municipaux, à l'unanimité, valident la demande d'aide financière proposée par le SDEEG, d'un montant de 971.60€.

- 2024-039 - Pylône réseaux téléphoniques - proposition de location ou d'acquisition par TDF

Florian DUMAS rappelle que la commune est propriétaire d'une parcelle au lieu-dit « Vignolles », à proximité de l'A 10, sur laquelle est positionnée un pylône permettant d'installer des antennes de réseaux, notamment téléphoniques.

Ce pylône est géré par l'entreprise TDF qui dispose d'un bail de location depuis 2003 sur une superficie de 64 m2. Le bail a été signé pour une durée de 12 ans avec tacite reconduction dans les mêmes termes.

Ce bail assure à la commune un loyer annuel fixe d'un montant de 3 670€ et arrive donc à échéance en août 2027.

Dans un souci d'anticipation, Mme VILLEMIN de TDF a demandé à rencontrer la commune pour exposer 2 propositions : la signature d'un nouveau bail de location ou l'acquisition du foncier supportant le pylône.

La signature d'un nouveau bail se ferait sur une durée de 12 ans, avec tacite reconduction pour la même durée, sur une superficie de 160 m².

Le paiement de ce bail comprendrait une part fixe de 3 670€/an et une part variable forfaitaire, calculée en fonction du nombre d'opérateurs installés à raison de 1 500€/opérateur/an.

Ce loyer de 3 670€ serait révisable à l'expiration de chaque année civile, sur la base de l'indice du coût de la construction ICC publié par l'INSEE.

La 2^{ème} proposition est donc l'acquisition de la parcelle concernée (frais de géomètre pris en charge par TDF) pour un montant net vendeur de cinquante-cinq mille euros (55 000 €).

Il est proposé de continuer de louer la parcelle à TDF.

Aucune observation

DÉLIBÉRATION

Après délibération, les conseillers municipaux, à l'unanimité, décident de continuer la location de cette parcelle et acceptent les termes du bail proposé par TDF pour une durée de 12 ans.

- N°2024-040 - Devis de travaux de voirie 2024

Florian DUMAS informe qu'en vue de l'obtention du FDAEC du Département de la Gironde, la commission patrimoine, réunie le 5 août 2024, a émis favorable à la réalisation de travaux de voirie complémentaires à ceux votés lors du conseil municipal du 08 avril 2024.

Il s'agit de travaux sur la route du Moron, au lieu-dit Merlet dont le revêtement de la chaussée est très dégradé, avec par endroit des affaissements.

Le devis de réparation de cette portion de route s'élève à 11 296.69€ TTC.

Pour rappel, des devis de voirie d'un montant total 7 876.92€ TTC avaient été déjà validés.

Aucune observation

DÉLIBÉRATION

Après délibération, les conseillers municipaux, à l'unanimité, valident le devis complémentaire du montant suivant :

- **11 296.69€ TTC pour la réfection d'une partie de la route du Moron**

Finances

- N°2024-041 – Affectation des résultats 2023 – budget MSR – annule et remplace

Florian DUMAS informe que la Préfecture a informé la commune qu'une erreur était présente dans l'affectation du résultat du budget MSR. En effet, le montant du R002 devait s'élever à 5 095,63€ et non 5 095,51€.

Ainsi, il convient d'annuler et de remplacer la délibération n°2024-016 du 08 avril 2024 relative à la partie affectation du résultat du budget annexe MSR comme tel :

Section de fonctionnement

Dépenses : 3 677,40€
Recettes : ~~13 925,23€~~ 13 925,35€
Excédent 2023 : ~~10 247,83€~~ 10 247,95€
Excédent reporté 2022 : 4 258,73€
Excédent de clôture 2023 : ~~14 506,56 €~~ 14 506,68€

Section d'investissement

Dépenses : 9 411,05€
Recettes : 9 053,44€
Déficit 2023 : 357,61€
Déficit reporté 2022 : 9 053,44 €
Déficit de clôture 2023 : 9 411,05 €

Affectation du résultat :

Besoin du financement : 9 441,05 €
Excédent à reporter à la section de fonctionnement 2024 : ~~5 095,51 €~~ 5 095,63€

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 (déficit reporté) : 0€	R 002 (excédent reporté) : 5 095,63 €	D 001 (Solde d'exécution N-1) : 9 441,05 €	R001 : 0 €
			R 1068 : 9 441,05 €

Aucune observation

DÉLIBÉRATION

Après délibération, les conseillers municipaux valident, à l'unanimité, les affectations de résultat 2023 des trois budgets.

- N°2024-042 – DM n°1 MSR

Afin de régulariser la situation liée à la délibération précédente, Florian DUMAS explique qu'il conviendrait de prendre la décision modificative n°1 suivante :

R002 : +0,12€
D615221 : +0,12€

Aucune observation

DÉLIBÉRATION

Après délibération, les conseillers municipaux décident, à l'unanimité, de procéder au vote de Crédits Supplémentaires suivants sur le budget annexe MSR de l'exercice 2024 :

- **D 615221 (011) : +0.12€**
- **R 002 (002) : +0.12€.**

- N°2024-043 – DM n°1 BP COMM 2024

Florian DUMAS rappelle que le budget des travaux de voirie voté s'élève à 15 000€ pour le compte 2315.

Or, si la validation du devis de travaux de voirie précédemment présenté implique un dépassement de crédit sur le compte 2315 de 4 173.61€.

Florian DUMAS explique qu'il conviendrait donc de procéder au vote de la décision modificative suivante :

- **2315 : + 4 173.61€**
- **21312 : - 4 173.61€**

Aucune observation

DÉLIBÉRATION

Après délibération, les conseillers municipaux décident, à l'unanimité, de procéder au vote de Virements de Crédits suivants sur le budget principal COMM de l'exercice 2024 :

- **2315 : + 4 173.61€**
- **21312 : - 4 173.61€**

- N°2024-044 - DM n°2 - BP COMM 2024

Florian DUMAS explique qu'un dépassement de crédits lié aux logiciels JVS sur le compte 2051 est constaté lors du paiement de la facture du logiciel. Le besoin réel s'élève à 36.51€, toutefois il est conseillé d'arrondir. Ainsi, il est proposé la décision modificative suivante :

- **2051 : + 100€**
- **21312 : - 100€**

Aucune observation

DÉLIBÉRATION

Après délibération, les conseillers municipaux décident, à l'unanimité, de procéder au vote de Virements de Crédits suivants sur le budget principal COMM de l'exercice 2024 :

- **2051 : + 100€**
- **21312 : - 100€**

- N°2024-045 - DM n°3 - BP COMM 2024

Florian DUMAS explique que l'objet de cette décision modificative avait déjà été voté au cours de l'exercice précédent, en novembre 2023, mais que les écritures comptables n'avaient pas été finalisées avant la fin de l'exercice.

Ainsi, il est nécessaire de voter une nouvelle fois à l'identique cette DM, qui permet d'intégrer les frais d'étude suivis de travaux dans l'actif de la commune :

- D2315 (041) : + 16 172.26€
- R2031 (041) : - 16 172.26€

Aucune observation

DÉLIBÉRATION

Après délibération, les conseillers municipaux décident, à l'unanimité, de procéder au vote de Crédits Supplémentaires suivants sur le budget principal COMM de l'exercice 2024 :

- **D2315 (041) : + 16 172.26€**
- **R2031 (041) : - 16 172.26€**

- N°2024-046 - DM n°4 - BP COMM 2024

Florian DUMAS informe que dans le cas de remboursement des avances, qui pourrait intervenir lors du paiement entre 65% et 80% du marché, il convenait de voter la décision modificative suivante :

- D 21312 (041) : + 98 000€
- R 238 (041) : + 98 000€.

Aucune observation

DÉLIBÉRATION

Après délibération, les conseillers municipaux décident, à l'unanimité, de procéder au vote de Crédits Supplémentaires suivants sur le budget principal COMM de l'exercice 2024 :

- **D 21312 (041) : + 98 000€**
- **R 238 (041) : + 98 000€.**

Personnel

- N°2024-047 – Taux de promotion

Florian DUMAS informe qu'afin de permettre à certains agents d'accéder au grade supérieur grâce à leur ancienneté, il convenait de déterminer un taux de promotion.

Il explique que le comité social du centre de gestion a transmis un avis.

Pour des raisons budgétaires, il propose de fixer à 50% le quota d'agents appartenant au grade "Adjoint technique territorial", qui pourrait ainsi accéder au grade "Adjoint technique principal 1ère classe", soit 1 agent sur les 2 en poste.

Par ailleurs, seul un agent sur la commune appartenant au grade "Adjoint technique principal 1ère classe" pourrait accéder au grade "Adjoint technique principal 2ème classe".

Ainsi, il est proposé de fixer le taux de promotion à 100% pour ce grade.

Il conclut sur le fait que cela permettrait de faire évoluer 2 agents titulaires de la commune grâce à leur ancienneté respective.

Aucune observation

DÉLIBÉRATION

Après délibération, les conseillers municipaux décident, à l'unanimité, de procéder au vote de Crédits Supplémentaires suivants sur le budget principal COMM de l'exercice 2024 :

- D 21312 (041) : + 98 000€
- R 238 (041) : + 98 000€.

Ecole

- N°2024-048 - Lancement du marché public – restauration scolaire

Florian DUMAS rappelle que, par délibération en date du 19 juillet dernier, et suite à l'infructuosité du marché de restauration "liaison chaude et de production" publié en juin 2024, l'entreprise Convivio a été retenue pour assurer la restauration scolaire en liaison chaude jusqu'à la livraison du restaurant scolaire prévue au début de l'année 2025.

Afin de pouvoir sélectionner un prestataire lorsque nous disposerons de ce restaurant, il est proposé de lancer un nouvel appel d'offre.

Aucune observation

DÉLIBÉRATION

Après délibération, les conseillers municipaux autorisent à l'unanimité, la publication du marché public relative à la production de la restauration scolaire dès réception des nouveaux locaux.

Intercommunalité

- N°2024-049 - Dissolution du Syndicat Intercommunal des Etablissements Scolaires du second degré de Blaye (SIES)

Par courrier en date du 15 mai 2023, Monsieur le préfet a fait connaître sa volonté de voir dissoudre le syndicat intercommunal des établissements scolaires du second degré de Blaye.

Par délibération en date du 4 juillet 2024, le syndicat intercommunal des établissements scolaires du second degré de Blaye a acté cette dissolution au 31 décembre 2024.

Toutes les communes membres de ce syndicat, dont Civrac fait partie, doivent délibérer dans un premier temps sur ce projet de dissolution. Le syndicat reviendra vers les communes pour acter dans un deuxième temps la répartition de son actif et de son passif.

Aucune observation

DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet de dissolution du SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES du second degré de BLAYE au 31 décembre 2024,
- **PREND ACTE** que les communes devront valider, dans un 2^{ème} temps les modalités de répartitions de l'actif et du passif du Syndicat. Un accord unanime devra être trouvé sur le devenir des biens mobiliers et immobiliers, du personnel, de l'actif et du passif financiers et des archives.

Questions diverses

Compte-rendu des commissions ou syndicats

- Eddy CANU a assisté à la commission intercommunale "Finances".

Animations

- Marchés gourmands estivaux : bilan positif
- Octobre Rose / Fête du Vin Nouveau et de la Chataîgne : 6 octobre
- Loto organisé par le Comité des fêtes dans la salle des fêtes : 23 novembre
- Repas des Aînés : 1er décembre
- Vœux : 12 janvier 2025

École

- La cérémonie de Pose de la première pierre s'est très bien passée.

CMJ

5 jeunes conseillers municipaux : 3 départs et une nouvelle

Plusieurs projets ont été évoqués :

- participation au vide-greniers du 6 octobre
- organisation d'un concours de photo "Frousse" pour Halloween
- organisation d'un Loto
- visiter les EHPAD du secteur.

Pumptrack

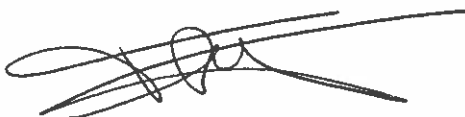
Un RDV a eu lieu avec Mme GIL de la COLAS pour statuer sur les reprises à effectuer.

Ombrière photovoltaïque

Les socles sont réalisés. Le chantier se poursuit.

Séance levée à 19h56

Secrétaire de séance,
Frédérique RIVIER



Maire de la commune,
F. DUMAS



